

Modèle RGPD de notification de changement de sous-traitant ultérieur

Une notification structurée pour l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant ultérieur sous autorisation écrite générale (article 28(2) du RGPD) : bloc d'en-tête, tableau détaillé du changement envisagé, clause de droit d'objection, variante e-mail, modèle de réponse à une objection et circuit de validation à quatre jalons — avec un exemple entièrement complété.

Ce PDF est le compagnon d'impression et de revue. Le fichier de travail est le DOCX ; une variante Markdown lisible par machine est fournie pour les agents IA. Les trois fichiers sont gratuits sur orbiqhq.com/templates/gdpr-subprocessor-change-notice — sans e-mail requis.

Base juridique : règlement (UE) 2016/679 (RGPD), art. 28(2), 28(3)(d), 28(4) ; décision d'exécution (UE) 2021/914 (clauses contractuelles types) ; avis 22/2024 du CEPD. Le RGPD ne fixe aucun délai légal de préavis : le délai d'objection découle du DPA applicable. Ce modèle est une aide, il ne constitue pas un conseil juridique.

Notification de changement de sous-traitant ultérieur

NOTIFICATION DE CHANGEMENT DE SOUS-TRAITANT ULTÉRIEUR — {{notice_reference}}

De : {{processor_name}} **À :** {{controller_name}} **Date :** {{notice_date}}

Base juridique : article 28(2) du RGPD — information sur un changement envisagé dans le cadre d'une autorisation écrite générale, conformément à l'accord de traitement des données (DPA) conclu entre les parties.

Changement envisagé : {{processor_name}} envisage d'engager le sous-traitant ultérieur suivant ({{change_type}} — s'il s'agit d'un remplacement, en remplacement de {{replaced_subprocessor}}).

1. Détails du changement envisagé

Complétez chaque ligne. L'avis 22/2024 du CEPD considère qu'une notification limitée au seul nom est insuffisante pour tout traitement non trivial. Si le lieu de traitement se situe hors de l'EEE, la ligne relative au mécanisme de transfert est obligatoire (clauses contractuelles types conformément à la décision (UE) 2021/914, ou décision d'adéquation).

Champ	Détails
Sous-traitant ultérieur (entité juridique)	{{subprocessor_name}}
Adresse du siège social	{{subprocessor_address}}
Personne de contact	{{subprocessor_contact}}
Description du service / du traitement	{{service_description}}
Catégories de données à caractère personnel	{{data_categories}}
Catégories de personnes concernées	{{data_subjects}}
Lieu de traitement (pays)	{{processing_location}}
Mécanisme de transfert (CCT / adéquation / s.o. EEE uniquement)	{{transfer_mechanism}}
Garanties de sécurité (certifications / mesures)	{{security_guarantees}}
Date de prise d'effet	{{effective_date}}
Date limite et modalités d'objection	{{objection_deadline}} — {{objection_method}}

2. Votre droit d'objection

Vous pouvez vous opposer à ce changement jusqu'au {{objection_deadline}} ({{objection_window_days}} jours à compter de la date de la présente notification), par {{objection_method}}. En cas d'objection, nous ferons des efforts raisonnables pour en tenir compte — par exemple en ne dirigeant pas vos données vers le nouveau sous-traitant ultérieur — et, si aucune solution de contournement n'est possible, vous pourrez résilier les services concernés dans les conditions prévues par le DPA. À défaut d'objection dans le délai imparti, le changement prendra effet le {{effective_date}} conformément au DPA.

Informations complémentaires : notre liste complète et à jour des sous-traitants ultérieurs est disponible à l'adresse {{subprocessor_list_url}}. Les mêmes obligations de protection des données que celles prévues par notre DPA avec vous seront imposées à {{subprocessor_name}} par contrat écrit (article 28(4) du RGPD), et {{processor_name}} demeure pleinement responsable envers vous de leur exécution. Questions : {{dpo_contact}}.

3. Variante e-mail

Objet : Notification de changement de sous-traitant ultérieur — {{subprocessor_name}} ({{change_type}}) — date limite d'objection {{objection_deadline}}

Bonjour {{controller_name}},

Conformément à l'article 28(2) du RGPD et à notre accord de traitement des données (DPA), nous vous informons d'un changement envisagé concernant nos sous-traitants ultérieurs ({{change_type}}) :

- **Sous-traitant ultérieur :** {{subprocessor_name}}, {{subprocessor_address}} (contact : {{subprocessor_contact}})
- **Service / traitement :** {{service_description}}
- **Données personnelles :** {{data_categories}} concernant {{data_subjects}}
- **Lieu de traitement :** {{processing_location}} — mécanisme de transfert : {{transfer_mechanism}}
- **Garanties de sécurité :** {{security_guarantees}}
- **Date de prise d'effet :** {{effective_date}}

Vous pouvez émettre une objection jusqu'au {{objection_deadline}} par {{objection_method}}. En cas d'objection, nous rechercherons une solution de contournement ; si aucune n'est possible, vous pourrez résilier les services concernés dans les conditions prévues par le DPA. À défaut d'objection dans le délai, le changement prendra effet comme indiqué ci-dessus.

Notre liste actuelle des sous-traitants ultérieurs : {{subprocessor_list_url}}

Cordialement,

{{processor_name}} — Équipe protection des données ({{dpo_contact}})

4. Modèle de réponse à une objection

À envoyer dans le délai d'accusé de réception prévu par votre DPA (ou sous 5 jours ouvrés à défaut) :

Bonjour {{controller_name}},

Nous vous remercions de votre objection du {{objection_received_date}} concernant notre notification {{notice_reference}} relative à {{subprocessor_name}}. Nous vous confirmons que vos données ne seront pas traitées par {{subprocessor_name}} pendant l'examen de votre objection.

Nous reviendrons vers vous au plus tard le {{response_due_date}} avec soit (a) une solution de contournement garantissant que vos données ne sont pas dirigées vers {{subprocessor_name}}, soit (b) la confirmation qu'aucune solution n'est possible, auquel cas vous pourrez résilier les services concernés sans pénalité dans les conditions prévues par le DPA, avec la période de réversibilité convenue.

Votre objection et son issue seront consignées dans notre piste d'audit des traitements.

5. Circuit de validation (interne — à retirer avant envoi)

Passez les quatre jalons, dans l'ordre, avant que la notification ne parte. Le RGPD ne fixe aucun délai légal de préavis : le délai d'objection découle du DPA applicable (pratique européenne : ~15 jours en général, 30 à 60 jours négociés par les responsables du traitement grands comptes et régulés, 90 jours restant rare).

Jalon	Responsable	Points vérifiés
1. Revue juridique	Juridique	Délai de préavis défini au DPA, modalités et conséquences de l'objection par segment de clientèle ; application du délai le plus long (ou segmentation des notifications) ; contrat de répercussion des obligations au titre de l'article 28(4) signé ou programmé avant la date de prise d'effet
2. Validation du DPO	DPO / responsable protection des données	Due diligence sur le sous-traitant ultérieur achevée ; analyse des transferts valable pour le lieu de traitement ; tous les champs de la notification complétés — les projets limités au seul nom sont rejetés
3. Publication	Responsable Trust Center / site web	Registre public des sous-traitants ultérieurs mis à jour avant la notification ou simultanément, afin que la liste et la notification concordent (avis 22/2024 du CEPD : à jour en permanence)
4. Notification et journalisation	Opérations protection des données	Notification push envoyée à chaque responsable du traitement concerné ; destinataires, horodatage et contenu consignés ; compte à rebours de l'objection déclenché ; mise en production suspendue jusqu'au passage de la date {{objection_deadline}}

EXEMPLE COMPLÉTÉ (fictif — remplacez par vos propres données)

Notification de changement de sous-traitant ultérieur

NOTIFICATION DE CHANGEMENT DE SOUS-TRAITANT ULTÉRIEUR — SUBPROC-2026-014

De : Aventura Software GmbH **À :** tous les clients abonnés (responsables du traitement) **Date :** 2026-07-03
Base juridique : article 28(2) du RGPD — information sur un changement envisagé dans le cadre d'une autorisation écrite générale, conformément à l'accord de traitement des données (DPA) conclu entre les parties.
Changement envisagé : Aventura Software GmbH envisage d'engager le sous-traitant ultérieur suivant (ajout).

1. Détails du changement envisagé

Champ	Détails
Sous-traitant ultérieur (entité juridique)	Northmail ApS
Adresse du siège social	Njalsgade 21, 2300 Copenhagen, Danemark
Personne de contact	Mette Sørensen, responsable protection des données, privacy@northmail.example
Description du service / du traitement	Envoi d'e-mails transactionnels pour les notifications in-app ; Northmail ne traite que les adresses des destinataires et les métadonnées des messages — les modèles de contenu restent chez Aventura
Catégories de données à caractère personnel	Données de contact (nom, adresse e-mail) ; métadonnées des messages. Aucune catégorie particulière
Catégories de personnes concernées	Collaborateurs des clients et utilisateurs finaux destinataires des notifications
Lieu de traitement (pays)	Danemark (EEE)
Mécanisme de transfert (CCT / adéquation / s.o. EEE uniquement)	s.o. — le traitement reste au sein de l'EEE
Garanties de sécurité (certifications / mesures)	Certifié ISO 27001:2022 ; TLS en transit, AES-256 au repos ; test d'intrusion annuel par un tiers
Date de prise d'effet	2026-08-03
Date limite et modalités d'objection	2026-07-24 — e-mail à privacy@aventra.example en citant la référence SUBPROC-2026-014

2. Votre droit d'objection

Vous pouvez vous opposer à ce changement jusqu'au 2026-07-24 (21 jours à compter de la date de la présente notification, conformément à la clause 6.3 de notre DPA), par e-mail à privacy@aventra.example en citant la référence SUBPROC-2026-014. En cas d'objection, nous ferons des efforts raisonnables pour en tenir compte — par exemple en ne dirigeant pas vos données vers Northmail ApS — et, si aucune solution de contournement n'est possible, vous pourrez résilier les services concernés dans les conditions prévues par le DPA. À défaut d'objection dans le délai imparti, le changement prendra effet le 2026-08-03 conformément au DPA.

Informations complémentaires : notre liste complète et à jour des sous-traitants ultérieurs est disponible à l'adresse <https://trust.aventra.example/subprocessors>. Les mêmes obligations de protection des données que celles prévues par notre DPA avec vous seront imposées à Northmail ApS par contrat écrit (article 28(4) du RGPD), et Aventura Software GmbH demeure pleinement responsable envers vous de leur exécution. Questions : dpo@aventra.example.

3. Variante e-mail

Objet : Notification de changement de sous-traitant ultérieur — Northmail ApS (ajout) — date limite d'objection 2026-07-24

Chère cliente, cher client,

Conformément à l'article 28(2) du RGPD et à notre accord de traitement des données (DPA), nous vous informons de l'ajout envisagé d'un sous-traitant ultérieur :

- **Sous-traitant ultérieur :** Northmail ApS, Njalsgade 21, 2300 Copenhagen, Danemark (contact : Mette Sørensen, responsable protection des données, privacy@northmail.example)
- **Service / traitement :** envoi d'e-mails transactionnels pour les notifications in-app ; adresses des destinataires et métadonnées des messages uniquement
- **Données personnelles :** données de contact (nom, adresse e-mail) ; métadonnées de messages — concernant les collaborateurs des clients et les utilisateurs finaux destinataires des notifications
- **Lieu de traitement :** Danemark (EEE) — mécanisme de transfert : s.o., le traitement reste au sein de l'EEE
- **Garanties de sécurité :** certifié ISO 27001:2022 ; TLS en transit, AES-256 au repos ; test d'intrusion annuel par un tiers
- **Date de prise d'effet :** 2026-08-03

Vous pouvez émettre une objection jusqu'au 2026-07-24 par e-mail à privacy@aventra.example en citant la référence SUBPROC-2026-014. En cas d'objection, nous rechercherons une solution de contournement ; si aucune n'est possible, vous pourrez résilier les services concernés dans les conditions prévues par le DPA. À défaut d'objection dans le délai, le changement prendra effet comme indiqué ci-dessus.

Notre liste actuelle des sous-traitants ultérieurs : <https://trust.aventra.example/subprocessors>

Cordialement,

Aventra Software GmbH — Équipe protection des données (dpo@aventra.example)

4. Modèle de réponse à une objection

Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions de votre objection du 2026-07-15 concernant notre notification SUBPROC-2026-014 relative à Northmail ApS. Nous vous confirmons que vos données ne seront pas traitées par Northmail ApS pendant l'examen de votre objection.

Nous reviendrons vers vous au plus tard le 2026-07-22 avec soit (a) une solution de contournement garantissant que vos données ne sont pas dirigées vers Northmail ApS, soit (b) la confirmation qu'aucune solution n'est possible, auquel cas vous pourrez résilier les services concernés sans pénalité dans les conditions prévues par le DPA, avec la période de réversibilité convenue.

Votre objection et son issue seront consignées dans notre piste d'audit des traitements.

5. Circuit de validation (interne — à retirer avant envoi)

Jalon	Responsable	Points vérifiés
1. Revue juridique	Juridique	Délai de 21 jours prévu à la clause 6.3 confirmé comme le plus long applicable à tous les segments de clientèle ; DPA de répercussion des obligations Northmail signé le 2026-06-28
2. Validation du DPO	DPO	Dossier de due diligence fournisseur NM-2026-03 complet ; traitement exclusivement dans l'EEE confirmé, aucun mécanisme de transfert requis ; tous les champs de la notification complétés

Jalon	Responsable	Points vérifiés
3. Publication	Responsable de la page Trust	trust.aventra.example/subprocessors mis à jour le 2026-07-03, en cohérence avec la notification
4. Notification et journalisation	Opérations protection des données	Notification envoyée par e-mail à 412 contacts responsables du traitement abonnés le 2026-07-03 à 09h00 CET ; journal d'envoi archivé ; date limite d'objection 2026-07-24 inscrite à l'agenda ; mise en production de Northmail suspendue jusqu'à cette date

Modèle v1.0 — 2026-07-03 — Orbiq — <https://www.orbiqhq.com/templates/gdpr-subprocessor-change-notice>